

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **6 janvier 2014**

Décision n° **B-2014-4841**

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : Opération Bottet Verchères - Cession, à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), des lots n° 2 , 4 et 5 du centre commercial du Bottet, situé au 81, avenue de l'Europe

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : vendredi 27 décembre 2013

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 7 janvier 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mmes Laurent, Peytavin, MM. Vesco, Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Philip, Mme Pédrini, M. Passi, Mme Dognin-Sauze, M. Bernard R. (pouvoir à M. Crédoz), Mme Frih (pouvoir à M. Claisse).

Absents non excusés : Mme Guillemot, MM. Calvel, Arrue, Barge, Charles, Sécheresse, Julien-Laferrière, Lebuhotel.

Bureau du 6 janvier 2014**Décision n° B-2014-4841**

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Opération Bottet Verchères - Cession, à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), des lots n° 2 , 4 et 5 du centre commercial du Bottet, situé au 81, avenue de l'Europe**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 18 décembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Ville nouvelle de Rillieux la Pape, construite entre 1961 et 1971, connaît des difficultés économiques et sociales qui ont conduit à son classement en grand projet de ville (GPV) en décembre 2000 et à une convention avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) en mai 2005.

Situé au cœur de la Ville nouvelle, le secteur Bottet-Verchères constitue un des principaux pôles commerciaux de la Commune. Avec plus de 50 commerces, une moyenne surface alimentaire et les principaux équipements publics communaux (mairie, collège Maria Casarès, centre culturel Baudelaire, centre social, gendarmerie, etc.), il constitue de fait le centre-ville de Rillieux la Pape. Or, le diagnostic réalisé par le GPV a mis en évidence une perte d'attractivité de ce pôle.

Par délibération n° 2007-4234 du 9 juillet 2007, le Conseil de communauté a donc approuvé le bilan de concertation préalable à l'opération d'aménagement et de restructuration du centre commercial, la réalisation par l'établissement public d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux (EPARECA) du projet de restructuration du centre commercial du Bottet, dans le cadre du montage opérationnel associant la Commune de Rillieux la Pape et la Communauté urbaine et le versement, par la Communauté urbaine, d'une participation à l'équilibre de l'opération d'acquisition et de démolition du centre commercial et de l'achat des locaux commerciaux.

Par délibération n° 2012-2871 du 19 mars 2012, le Conseil de communauté a, entre autres, désigné la société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), comme aménageur de l'opération.

L'objectif principal de cette opération est de créer, en lieu et place de la copropriété commerciale dégradée, une nouvelle polarité regroupant des commerces, des logements et des activités tertiaires. Le projet offrira une diversité programmatique susceptible de créer une centralité forte pour la ville nouvelle et une diversité de typologies d'habitats. L'ensemble favorisera la mixité sociale.

Le programme consiste :

- en la démolition du centre commercial,
- en la reconstruction de 150 logements, représentant 10 900 mètres carrés de surface de plancher, en locatif social, en accession sociale et libre et en un programme de résidence pour personnes âgées,
- en la création de 2 000 mètres carrés de surfaces commerciales en pied d'immeubles,
- en la création de 2 200 mètres carrés de locaux tertiaires,
- en la création d'un réseau viaire et d'espace public maillé et structuré.

En vue de la démolition du centre commercial, la Communauté urbaine a procédé à l'acquisition de trois locaux commerciaux et aux évictions commerciales correspondantes.

La présente décision consiste en la cession de ces trois locaux à la SERL, libres de toute location ou occupation.

Il s'agit :

- du lot n° 2, d'une surface de 103,69 mètres carrés, composé d'un sous-sol à usage de réserve et d'un rez-de-chaussée à usage de magasin, avec les 93/1 015 de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot,

- du lot n° 4, d'une surface de 155,08 mètres carrés, composé d'un sous-sol à usage de réserve et d'un rez-de-chaussée à usage de magasin, avec les 85 / 1 015 de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot,

- du lot n° 5, d'une surface de 167,85 mètres carrés, composé d'un sous-sol à usage de réserve et d'un rez-de-chaussée à usage de magasin, avec les 85/1 015 de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot,

le tout situé au centre commercial du Bottet, au 81, avenue de l'Europe à Rillieux la Pape, cadastré BH 121.

Aux termes de l'accord, la Communauté urbaine cédera les biens en cause à la SERL, au prix de 138 000 €, conforme à l'avis de France domaine ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 2 avril 2013, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Approuve la cession à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), pour un montant de 138 000 €, des lots n° 2, 4 et 5 du centre commercial du Bottet cadastré BH 121, situé au 81, avenue de l'Europe à Rillieux la Pape, dans le cadre de l'opération Bottet Verchères.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

3° - La recette correspondant à la valeur de la sortie du bien sera imputée sur l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la ville, individualisée sur l'opération n° 0P17O1329, le 2 mai 2006, pour un montant de 730 000 € en dépenses.

4° - La cession patrimoniale sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 138 000 € en recettes - compte 775 - fonction 824,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 158 304,08 € en dépenses : compte 675 - fonction 01 et en recettes : comptes 2132 et 2138 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 7 janvier 2014.